

N°	COMMUNE DE JARDIN	Date
11	Arrêté autorisation d'occupation domaine public place du lavoir année 2023 au profit de l'Etoile de notre passion	13/02/2023

Le Maire de la Commune de JARDIN,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L3321-1, L3323-1 et suivants, L3334-2, L3335-1 et suivants, L3336-1 et suivants, L3342-1 et suivants, L3352-5,

Considérant la demande reçue le 12 janvier 2023 et présentée par Monsieur Richard PEYRE, président de l'association L'ETOILE DE NOTRE PASSION, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, à savoir la place du Lavoir à JARDIN, pour leurs rassemblements de Mercedes et voitures en 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association L'ETOILE DE NOTRE PASSION est autorisée à occuper le domaine public, à savoir la place du Lavoir à JARDIN, pour leurs rassemblements de Mercedes et voitures en 2023 aux dates suivantes :

Tous les premiers dimanche de chaque mois de l'année 2023, de 10h00 à 12h00.

ARTICLE 2 : L'autorisation est accordée à titre personnel et à titre gracieux pour les durées citées à l'article 1. Le rangement et le nettoyage du site seront réalisés à l'issue de chaque rassemblement.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Richard PEYRE, président de l'association L'ETOILE DE NOTRE PASSION, 13 rue du Port aux Prince 38200 VIENNE.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de JARDIN.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de la Commune de JARDIN,
Monsieur le Chef du Centre de Secours de VIENNE,
Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VIENNE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Jardin le 16 février 2023,
JP HUGUET, adjoint à la voirie

